

Séances des 27 mai, 30 juin, 2 juillet et 2 septembre 2004

Acquisitions/cessions diverses

1. Cession gratuite, à la commune, d'une surface de 443 m² par l'hoirie Vuachet le long du chemin de la Croix Verte à Esserts-Salève.
2. Vente de 2910 m² de terrain en Zone Artisanale, à 18 €/m², à un habitant de La Muraz pour la construction de bâtiments destinés à un commerce de matériel horticole.
3. Mandat confié au Cabinet d'architectes Maurice Sonnerat, à Chevrier, 74930 Pers-Jussy, pour le suivi de la construction d'une classe préfabriquée de maternelle à l'école d'Esserts-Salève. Celle-ci coûtera 108'473 €.
4. Achat d'un chalet aux Ets Xyland Sàrl pour 10'000 €. à installer devant la salle polyvalente pour être à la disposition de la Société Sportive et d'autres associations.
5. Acquisition d'une parcelle de 16 m² près des Pléiades pour 400 € (25 €/m²).
6. Remboursement, par une ancienne institutrice, de 250 € représentant du matériel pédagogique spécifique, acquis par l'école, qu'elle souhaite conserver.
7. Décision de vendre à TDF la parcelle No. 2087 de 150 m² au lieu-dit « Sur la Petite Gorge » à des conditions à négocier. Frais notariés et de géomètre à charge de TDF.
8. Acquisition d'une parcelle de 740 m² située en bordure des Pléiades au prix, fixé par les services des Domaines, de 16'100 €.

Travaux d'entretien

1. Remplacement du moteur de volée de la petite cloche de l'église pour 1'422 €.
2. Remise en état des terrains de foot par les Ets Roguet pour un coût de 14'304 € (3 abstentions).
3. Réfection des courts 1 et 2 du « Tennis des Carrières » par la société Jacquet, au prix de 13'046 € (2 abstentions)
4. Réparation, pour 36'394 € du mur de soutènement du chemin de la Pierre au Roy.
5. Restauration de 3 tombes d'anciens combattants morts pour la France laissées à l'abandon par les familles. Coût : 2'119 €.
6. Implantation de ralentisseurs (plateaux surélevés) destinés à maîtriser la vitesse vers le Petit Casino, à Mornex. Le coût sera de 18'825 € ; subvention du Département : 4'722 €.

Décisions diverses

1. Vérification périodique des installations électriques de l'église et des 2 chapelles de la commune
2. Indemnités de logement des instituteurs pour 2003 : 161.67 € (sans charge de famille), 202.08 € (avec charges de famille) et 234.14 € (instituteurs chargés de famille et directeurs avant 1983). Augmentation d'environ 1,04% par rapport à celles de 2002.
3. Subvention de 300 € attribuée à « La Foulée d'Annemasse » organisatrice de la 30ème édition de « La Montée du Salève » du 6 juin 2004.
4. Le Cabinet d'architectes Chatillon, 25, rue de Versoix 01210 Ferney-Voltaire, a été retenu, parmi 18 offres reçues, pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation des « Pléiades ». Il sera rémunéré à raison de 12 % du coût des travaux, actuellement estimés à 1'140'000 € HT
5. Prolongation de 6 mois du délai pour l'exécution de la mise en souterrain des réseaux secs à Esserts-Salève.
6. M. le Curé recevra 850,54 € en 2004 pour le gardiennage de l'église de Monnetier et des deux chapelles.
7. Contrats saisonniers pour quatre jeunes pendant les congés annuels du service technique.
8. Renonciation à acquérir une parcelle située « Vers la Gare », que la SNCF envisage de vendre à un particulier.
9. Bail pour l'occupation du site radioélectrique de « Blanchet Est » par TDF.
10. Subvention complémentaire de 3'500 € à la « Cantine et Garderie des Lutins».
11. Renonciation à acheter 19'469 m2 de parcelles boisées disséminées offertes à la vente par des particuliers (3 abstentions).
12. Les conseillères/conseillers municipaux suivants ont été désignés comme délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 26 septembre 2004 : 5 délégués : MM. Vuachet André, Luthi Walter, Maume Philippe, Aveaux Patrick et Passerat Raoul ; 3 suppléants : Mlle Dubouchet Marie-Christine, MM. Genève André et Bain André.
13. Création de deux postes d'agents d'entretien à temps non-complet (17h 30 par semaine).
14. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Rochois (dont fait partie notre commune) au Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A).

15. Renouvellement d'une concession d'occupation de parties d'une parcelle sise aux « Communaux d'en Bas » accordée à 2 particuliers pour une durée de 3 ans dès le 1er janvier 2005 pour une indemnité annuelle de 168 €.